

MOUVEMENT SPORTIF

//// Dribbles et contrepieds
dans les prétoires, le juge de droit
commun dernier rempart!

P. 34

ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS

//// Le secteur sportif à l'épreuve
du droit de la consommation
et du RGPD

P. 37

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

LE SPORT EN CAMPAGNE

//// Démocratie //// Politiques sportives //// Élus locaux //// Collectivités territoriales

P. 15



INTERVIEW

«Les grands enjeux des municipales: l'urbanisme de santé et l'activité physique tout au long de la vie»

RÉGIS JUANICO

ANCIEN DÉPUTÉ, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE,
CANDIDAT (PS) À LA MAIRIE DE SAINT-ÉTIENNE

CDES: Nous sommes au début de l'année 2026, 18 mois après les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024. Quel bilan tirez-vous de cet événement?

RJ: Il y avait beaucoup d'espoir autour de ces JOP et on peut dire que, du côté de l'organisation, la réussite est indéniable. *Idem* sur le plan sportif, les équipes de France ont brillé. Le problème, c'est l'héritage. Ce n'est pas faute d'avoir alerté pendant plusieurs années à l'Assemblée nationale sur le fait que l'héritage devait se préparer bien avant les Jeux. Malheureusement, là-dessus, on n'est pas surpris. Il y a un désengagement très clair de l'État, à l'exception de la haute performance, dont le budget reste priorisé mais ne représente plus qu'environ 0,15 % du budget de la nation. Ce qui manque surtout, c'est un véritable héritage sportif et territorial, qui aurait permis que les Jeux soient ressentis concrètement dans les clubs, partout sur le territoire. De ce côté-là, on peut dire qu'il n'y a pas eu de suite.

La décision sur le Pass'Sport est révélatrice. On n'a pas pensé un héritage en matière de lutte contre la sédentarité de nos plus jeunes enfants. La suppression de ce dispositif

pour les 6-13 ans a des effets majeurs dans les clubs sportifs des quartiers populaires. Dans certains clubs, le nombre de licenciés de cette tranche d'âge est divisé par dix, à cause d'une décision purement comptable et financière, absurde et incompréhensible, alors même que le Pass'Sport est un dispositif efficace et reconnu sur le terrain.

Plus généralement, il semble que l'État soit désormais dans une logique d'expérimentation plutôt que de généralisation: c'est visible aussi avec les 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école. C'est problématique, car l'État est le garant de l'égalité territoriale dans le développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre.

CDES: Est-ce que ce retrait de l'État est le principal défi auquel font face les municipalités? Elles ont joué historiquement, et continuent d'assumer, un rôle moteur dans les politiques sportives. Malgré tout, sommes-nous face à un changement de paradigme?

RJ: La difficulté réside dans le fait que le sport et la jeunesse relèvent de compétences partagées, aujourd'hui menacées – au

même titre que la culture. Le risque, c'est de voir non seulement l'État se désengager financièrement, mais aussi les collectivités, toutes à la fois, faute d'une clarification de cette compétence partagée et d'une répartition claire de « qui fait quoi ». C'est à cela qu'aurait dû servir l'Agence nationale du Sport (ANS), à travers les conférences de financeurs, pour déterminer précisément qui fait quoi entre l'État, l'Agence, les collectivités et le mouvement sportif.

CDES: Comment imaginez-vous cette répartition entre les différents échelons?

RJ: Pour moi, c'est assez évident, les communes doivent s'occuper des subventions, du fonctionnement de leurs clubs et des équipements sportifs de proximité (gymnases, dojos, complexes de terrains extérieurs, etc.). Je pense que les intercommunalités ont, quant à elles, un rôle à jouer dans le soutien aux clubs professionnels, notamment *via* les centres de formation, car le haut niveau risque d'être la première victime d'un désengagement massif des collectivités. C'est particulièrement préoccupant pour les clubs de sports collectifs



féminins, très dépendants des subventions publiques, qui peuvent se retrouver en grande difficulté économique, voire, pour certains, contraints à la fermeture.

Outre le haut niveau, les intercommunalités sont l'échelon idoine pour les équipements sportifs structurants que les communes ne peuvent plus se payer aujourd'hui. Les piscines, les grandes arénas, tout cela, c'est de l'intérêt communautaire.

Après, vous avez le département qui a la compétence autonomie. Là, c'est très clair, le département doit être le fer de lance de la promotion des activités physiques adaptées pour les publics les plus éloignés de la pratique sportive, avec une action forte sur le handicap. C'est l'une des grandes priorités qui aurait dû s'imposer après les Jeux paralympiques : réduire les très fortes inégalités existantes en matière de politiques publiques. Le département a une carte très forte à jouer sur ce segment de l'activité physique adaptée, mais aussi de la prévention de la perte d'autonomie en direction des publics seniors. C'est la continuité logique des grandes prérogatives sociales qui ont déjà été confiées à cette collectivité (RSA, aide sociale à l'enfance, etc.), et qu'aucun autre échelon n'est capable de remplir. La spécialisation sur le grand âge, l'autonomie et le handicap lui donne cette légitimité, tout comme la proximité avec les bénéficiaires.

Enfin, la région, conformément à ses domaines de prédilection, a plutôt vocation à penser le développement économique et la formation, sur les métiers du sport par exemple.

Quoi qu'il en soit, il faudra mettre sur la table ce débat sur la complémentarité et la spécia-

lisation de chacun car, tant qu'il n'aura pas eu lieu, le risque du désengagement simultané ne sera pas conjuré – et avec lui tous les effets en cascade dans le milieu associatif.

CDES : Vous vous présentez à Saint-Étienne, une ville où le sport occupe une place très forte à travers son mythique club de football, mais aussi un engagement de longue date de la municipalité dans les politiques sportives. Quels sont aujourd'hui les leviers d'action pour produire des effets structurants ?

RJ : L'AS Saint-Étienne (ASSE) est évidemment un monument incontournable de ferveur populaire et de rayonnement pour la ville, qui attire encore aujourd'hui des gens des quatre coins de la France alors que l'on s'apprête à célébrer les 50 ans de l'épopée de 1976. Le club a la chance d'avoir de nouveaux propriétaires, et donc peut-être de nouvelles opportunités de développement. L'un des enjeux sera l'aménagement des abords du stade, comme ont pu le faire d'autres villes (y compris voisines !).

Notre ambition, aujourd'hui, est de faire de Saint-Étienne un modèle de collectivité engagée contre la sédentarité, à tous les âges de la vie, et dans la promotion de modes de vie plus actifs. Sur le vélo, on part de très loin, on doit être classé 33^e sur 35 dans les grandes villes.

La priorité c'est l'école, parce que c'est là que les bonnes habitudes se prennent. On mobilise les réflexions sur la « ville à hauteur d'enfants », c'est-à-dire l'aménagement des rues aux abords des écoles pour pacifier la circulation, permettre aux parents de déposer leurs enfants à pied ou à vélo plutôt

qu'en voiture. De cette façon, on encourage les mobilités actives, les enfants arrivent en classe en ayant un peu activé leur corps, ce qui favorise les apprentissages. Il est également possible de faire bouger en classe, avec des classes flexibles, et de développer les cours d'école actives, sportives et inclusives. L'école est vraiment un lieu où l'on peut améliorer les moments de mouvement des enfants afin qu'ils ne soient pas sédentaires. La ville peut aussi agir sur la perte d'autonomie avec l'activité physique adaptée, ce qui nécessite des maisons de santé, des médecins prescripteurs, et des réseaux liés au mouvement sportif pour que les clubs se lancent dans ces activités.

Voilà où sont, selon moi, les grands enjeux des municipales : l'urbanisme de santé et l'activité physique tout au long de la vie. Le design actif ce n'est pas très onéreux, et ça peut vraiment inciter les gens à privilégier la marche ou le vélo grâce à un aménagement astucieux des espaces et des bâtiments publics. Il faut aussi proposer de l'activité physique aux agents de la collectivité, pendant ou après le travail, ce qui permet l'amélioration de la qualité de vie au travail. Nous avons aussi pour projet de rendre plus actif le campus de l'Université.

De la maternelle aux établissements pour personnes âgées, ce sera notre fil rouge : être exemplaires dans le développement d'activités physiques et sportives adaptées à toutes et tous, tout au long de la vie.

Propos recueillis par Thibaut Dussud et Alexandre Morteau ■